



« La formation professionnelle initiale : les beaux jours de l'expertise... »

Par Benoît Bouyx

La formation professionnelle initiale doit évoluer en permanence. Face aux incertitudes sur le devenir du travail, les expertises font largement défaut, alors que les décideurs en ont plus que jamais besoin, d'où leurs fortes attentes vis-à-vis du Céreq.

J'ai occupé les fonctions de secrétaire général des Commissions professionnelles consultatives au ministère de l'Éducation nationale de 1983 à 1998. À ce titre, j'ai participé à la négociation et à l'élaboration des diplômes technologiques et professionnels (du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au Brevet de technicien supérieur (BTS)). J'ai également pris part aux principaux débats qui ont accompagné l'évolution de ce secteur de l'enseignement. Par ailleurs, cette période a correspondu à une volonté réciproque du ministère de l'Éducation nationale et du Céreq de resserrer leurs liens.

Pour le ministère, il s'agissait d'une part de donner plus de consistance à la concertation avec les partenaires sociaux et d'autre part, de ne pas se laisser enfermer dans les rapports internes au système éducatif.

À l'occasion des trente ans du Céreq, j'ai donc choisi de m'intéresser à la demande d'expertise des pouvoirs publics dans le domaine du pilotage de l'enseignement technologique et professionnel et à la manière dont le Céreq y a répondu.

En effet, le ministère de l'Éducation nationale a souhaité disposer d'expertises comme outils d'aide à la décision et comme appui pour mener le débat avec les partenaires sociaux ; le Céreq étant potentiellement son « expert » naturel sur les questions d'em-

ploi et de formation technologique et professionnelle.

La question de l'expertise devenait particulièrement prégnante dans les années 80, marquées par la montée du chômage des jeunes et des évolutions sensibles au sein du monde du travail.

Pendant les « trente glorieuses », l'enseignement technologique et professionnel avait pu remplir sa double mission : répondre aux besoins de l'économie et offrir une formation qualifiante à des jeunes en difficulté face aux savoirs académiques. Dans les années 80, l'importance du chômage des

Benoît Bouyx est directeur adjoint de l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions). Il a travaillé auparavant au ministère de l'Éducation nationale, où il a notamment été responsable du service chargé d'élaborer les diplômes technologiques et professionnels de 1983 à 1998. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé *L'enseignement technologique et professionnel*, CNDP (Centre national de documentation pédagogique), La Documentation française, (1997).

jeunes réinterrogeait la pertinence des formations assurées au lycée professionnel.

Cette interrogation était d'autant plus impérieuse que des évolutions profondes étaient à l'œuvre dans le monde du travail (automatisation de la production, développement de la maintenance, modifications des organisations du travail, externalisation de certaines fonctions, développement des services...).

L'expertise devait aussi jouer un rôle actif afin de modifier le jeu des acteurs et les obliger à se positionner en référence à l'emploi et au travail. Les débats des Commissions professionnelles consultatives, chargées de proposer créations, suppressions et évolutions des diplômes professionnels, étaient largement court-circuités par les intérêts d'acteurs sans grand rapport avec la pertinence des diplômes :

- développement de logiques de filières à tous les niveaux (l'exemple le plus récurrent est la demande de création d'un BTS dans le secteur médico-social qui visait à offrir des débouchés, au sein de l'Éducation nationale, à la fois aux bacheliers et aux enseignants de cette spécialité. Et ce, en confortant les corps d'inspection correspondants, sans tenir compte des spécificités de ce secteur d'emploi qui recrutait majoritairement sur concours de niveau bac) ;
- défense des disciplines et de leur poids au sein des formations (combien de débats sur la place respective de la physique et de la physique appliquée !) ;
- concurrence entre les formations en apprentissage et les formations sous statut scolaire dans certains secteurs professionnels.

LE CÉREQ ET LA RESTRUCTURATION DES DIPLÔMES

Ainsi, la direction des Enseignements scolaires du ministère de l'Éducation nationale a sollicité le Céreq sur de très nombreuses questions. Je retiendrai trois exemples qui me semblent particulièrement révélateurs :

- la restructuration des CAP et BEP (Brevet d'études professionnelles) à partir de 1984, à laquelle le Céreq a apporté une contribution significative. D'abord, en proposant des principes généraux de réorganisation ; ensuite, en s'impliquant activement dans la construction des nouveaux diplômes (Céreq, 1984 ; 1987).
- la création du baccalauréat professionnel en 1985 : il s'agit certes d'une décision politique prise par le

gouvernement de l'époque, mais elle avait été préparée notamment par plusieurs rapports sur les entrées dans la vie active au niveau du baccalauréat. Un premier rapport sur les baccalauréats technologiques, rédigé par l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), principal syndicat professionnel du secteur industriel, avait été remis au ministre de l'Éducation nationale en 1984. Ce rapport révélait d'une part l'émergence d'un large créneau d'emplois entre le CAP/BEP et le BTS/DUT et d'autre part, la faiblesse croissante du nombre de bacheliers en « Techniques industrielles » (baccalauréat F devenu depuis le baccalauréat STI (sciences et techniques industrielles) sortant directement du système scolaire pour entrer dans la vie professionnelle. Ce constat était avéré puisque quasiment tous les titulaires de ce baccalauréat avaient la possibilité de poursuivre leurs études, alors que les sorties au niveau CAP/BEP étaient très nombreuses et celles au niveau BTS/DUT (Diplôme universitaire de technologie) en très forte augmentation.

Le ministère demandait alors au Céreq confirmation de cette analyse (Céreq, 1985). Par la suite, une collaboration se noua entre la direction de l'Enseignement scolaire de l'époque et le Céreq. Elle se traduira par la rédaction d'une note proposant de « créer un nouveau diplôme professionnel de niveau IV », diplôme dont la création interviendra l'année suivante sous la forme du baccalauréat professionnel.

- La rénovation des BEP et baccalauréats professionnels du secteur tertiaire administratif, mise en œuvre à la rentrée scolaire 1996/97 : le ministère a sollicité le Céreq afin qu'il l'éclaire sur les évolutions aussi bien quantitatives que qualitatives intervenues au sein des emplois de ce secteur. Au recensement de 1990, on dénombrait plus de quatre millions d'emplois tertiaires administratifs, soit près de 18 % de la population active. Les formations correspondantes (BEP, bac pro et BTS) drainaient des flux d'élèves très importants : 60 000 en première année de BEP et 32 000 en première année de baccalauréat professionnel à la rentrée 96. Auparavant, des décisions importantes avaient été prises dans ce secteur de formation avec la suppression de tous les CAP et la création d'un baccalauréat professionnel dès 1986.

Le discours des années 80 autour des effets de l'informatisation sur l'organisation du travail de bureau et sur l'élévation des niveaux de recrutement

(BTS/DUT au minimum) inquiétaient les principaux acteurs de la filière. Les travaux menés par le Céreq ont permis de relativiser ces craintes et de reconstruire les formations correspondantes avec la garantie de la pertinence du baccalauréat professionnel et du maintien de deux grands métiers : le secrétariat et la comptabilité.

Enfin, pour la première fois, les principaux éléments de l'étude du Céreq étaient communiqués aux enseignants concernés (Céreq, 1996).

Ces trois exemples, choisis parmi de nombreux autres, reflètent à la fois les interrogations des décideurs et le rôle d'expertise tenu par le Céreq.

■ LES ENJEUX FUTURS

En ce début du 21^{ème} siècle, les sollicitations adressées au Céreq sont-elles les mêmes ? Eu égard aux évolutions permanentes du monde du travail et à la perte de plus en plus grande de repères sûrs en matière d'emploi, la plupart des grandes questions restent d'actualité, même si les réponses apportées peuvent être différentes.

*« En France,
l'expertise [...] prend
une importance de
tout premier plan,
et sert à légitimer
les choix »*

Si l'on reprend les exemples précédents, quelles questions centrales doit-on se poser aujourd'hui ?

- La rénovation des BEP et des CAP, à partir de 1984, était une tentative pour construire un enseignement professionnel initial qui permette à la fois de tenir compte des évolutions du monde économique et de la volonté d'offrir un autre mode de scolarisation à des jeunes en difficulté avec l'enseignement dit général. Le problème demeure aujourd'hui le même : au-delà de la proportion de jeunes qui atteint le niveau du baccalauréat (environ 70 % en 2000), comment donner aux 30 % restants le bagage qui leur permettra de gérer leur vie d'adulte ?
- Dès le départ, la création du baccalauréat professionnel a posé la question de l'articulation formation initiale/formation continue. Si à l'origine, dans l'esprit du législateur, le baccalauréat professionnel devait permettre la poursuite d'études, ce

diplôme a néanmoins été « calibré » par rapport à l'entrée dans la vie active. Cette approche ne peut s'inscrire dans la durée que si la formation continue se révèle capable d'offrir des voies de promotion réelle pour les titulaires de ce diplôme. La problématique de l'articulation formation initiale/formation continue est plus que jamais d'actualité et le Céreq, avec sa double tutelle du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité est bien placé pour contribuer à l'enrichir.

- Enfin, avec les évolutions constantes du monde du travail et l'élévation des niveaux de sortie des jeunes du système éducatif, la réflexion menée en 1995 sur les emplois du secteur tertiaire administratif et la conception des diplômes correspondants, doit être régulièrement remise sur le chantier...

Ces dernières années, ce renforcement de la capacité d'expertise des pouvoirs publics, auquel le Céreq participe largement pour l'enseignement technologique et professionnel, a fait l'objet d'au moins deux grandes critiques :

- L'une de Lucie Tanguy, dans son rapport de 1991 au secrétaire d'État à l'Enseignement technique sur la formation des ouvriers en France (Tanguy, 1991). L'auteur considère que les propositions soumises aux partenaires sociaux, notamment dans le cadre des instances de consultation, construites par l'administration et les experts, peuvent difficilement être contestées parce que basées sur des études scientifiques.

- L'autre de Martine Möbus et Eric Verdier qui rendent compte d'un séminaire franco-allemand qui a eu lieu en 1995 (Möbus, Verdier, 1997). Dans ces deux pays, l'expertise joue un rôle important, mais selon des modalités très différenciées :

En Allemagne, l'expert est médiateur et animateur du processus : subordonnée au débat entre les partenaires sociaux, l'expertise de l'Institut fédéral de la formation professionnelle (BIBB ou Bundesinstitut für Berufsbildung) peut même être récusée par ceux-ci dans le cas où ses préconisations s'éloignent trop nettement des réalités de la formation en entreprise. En France, l'expertise, largement interne à l'administration, prend une importance de tout premier plan, et sert à légitimer les choix.

Ces deux critiques renvoient au rôle prédominant de l'État, en France, dans la définition des formations technologiques et professionnelles, rôle d'autant plus

difficile à contester qu'il s'appuie sur une expertise de qualité.

Contexte français ou contexte allemand, en ces temps d'incertitudes croissantes qui pèsent sur le travail et l'emploi, l'expertise a de beaux jours devant elle.

Bibliographie

Céreq (1984), *Note sur la structure des formations professionnelles de niveau V*, juin.

filiale professionnelle de formation, Paris, Éditions Foucher, 127 p.

Céreq (1987), *Rénovation du niveau V de formation*, Collection des « Études », n° 29, janvier.

Möbus M., Verdier E. (1997), *Les diplômes professionnels en Allemagne et en France*, L'Harmattan.

Céreq (1985), *Rapport sur le niveau IV de formation et accès aux emplois industriels*, Collection des « Études » n° 13, mars.

Tanguy L. (1991), *Quelle formation pour les ouvriers ou les employés en France ?*, Rapport au secrétaire d'État à l'Enseignement technique, La Documentation française.

Liaroutzos O. et Meriot S.-A. (1996), *Évolution des métiers du tertiaire administratif et rénovation de la*

Résumé

« La formation professionnelle initiale : les beaux jours de l'expertise... »

par Benoît Bouyx

Confrontée aux évolutions du monde du travail, la formation professionnelle initiale doit évoluer en permanence. Pendant les « *trente glorieuses* » et la domination du modèle taylorien, ces évolutions ont été lentes. Elles s'accroissent aujourd'hui dans un environnement de plus en plus incertain. Face aux incertitudes sur le devenir du travail, les expertises font largement défaut, alors que les décideurs en ont plus que jamais besoin, d'où leurs fortes attentes vis-à-vis du Céreq.